

210C0326

FR0000120420-OP008-RO01

15 avril 2010

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

ELF AQUITAINE

(Compartiment des valeurs radiées du marché réglementé)

- 1 - Le 14 avril 2010, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société ELF AQUITAINE, déposée par BNP Paribas, agissant pour le compte de la société Total SA (cf. Décision & Information 210C0321 du 14 avril 2010).

La note d'information conjointe des sociétés ELF AQUITAINE et Total SA (visa n°10-091 du 13 avril 2010) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **16 au 29 avril 2010 inclus**.

Exane BNP Paribas se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de Total SA, des actions qui seront apportées à l'offre publique de retrait, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur. Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

Le retrait obligatoire interviendra le 30 avril 2010.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions ELF AQUITAINE sera reprise à compter du 16 avril 2010.